



Aix en Provence

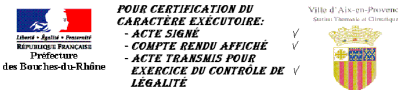
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-419

Séance publique du

3 novembre 2014

Présidence de **Maryse JOISSAINS MASINI**
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20141103-53240-DE-1-1_0
Date de signature : 04/11/2014
Date de réception : mercredi 5 novembre 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE ✓ LÉGALITÉ ✓

OBJET : CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES ARTS MARTIAUX ET DE L'ESCRIME - COMPLEXE SPORTIF DU VAL DE L'ARC - AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX - P13.066, P13.067 ET P13.08 - APPROBATION DES PROJETS ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES AVENANTS.

Le 3 novembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 28/10/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Odile BONTHOUX à Monsieur Jules SUSINI, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Jean-Jacques POLITANO à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Madame Sylvaine DI CARO.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 NOVEMBRE 2014

Nomenclature : 1.7
Actes spéciaux et divers

RAPPORTEUR : Monsieur Maurice CHAZEAU
CO-RAPPORTEUR(S) : M. TAULAN Francis, M. PERRIN Jean-Marc

**Politique Publique : 13-SOUTIEN A LA PRATIQUE DU SPORT ET INVESTISSEMENT LIE
AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS**

OBJET : CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES ARTS MARTIAUX ET DE L'ESCRIME -
COMPLEXE SPORTIF DU VAL DE L'ARC - AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX -
P13.066, P13.067 ET P13.08 - APPROBATION DES PROJETS ET AUTORISATION DE
SIGNATURE DES AVENANTS.

- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération n°2013-577 du 17 octobre 2013, vous avez autorisé la signature des marchés de travaux à prix global et forfaitaire s'y afférant et décomposés comme suit:

- Lot 1 : Marché P13.066 : Gros oeuvres : titulaire : entreprise LES TRAVAUX DU MIDI
- Lot 2 : Marché P13.067 : Menuiserie bois : titulaire : entreprise MERLO
- Lot 3 : Marché P13.068 : Menuiserie aluminium / Serrurerie : entreprise SAM
- Lot 4 : Marché P13.069 : Courant fort/faible : titulaire : entreprise CIMELEC
- Lot 5 : Marché P13.070 : CVC - Plomberie : titulaire : entreprise SEDEL
- Lot 6 : Marché P13.071 : VRD / Espaces Verts : titulaire : entreprise SOBECA
- Lot 7 : Marché P13.072 : Ascenseur : titulaire : entreprise STARLIFT
- Lot 8 : Marché P13.073 : Cloisons / Faux plafonds / Peinture : titulaire : entreprise MAS PEINTURE

Le chantier est actuellement en cours. Le délai d'exécution de l'ensemble des travaux est fixé à 12 mois à compter de la notification de l'ordre de service, soit jusqu'au 31 décembre 2014. Les délais d'exécution des travaux de l'ensemble des lots partent de la date fixée par l'ordre de service, prescrivant au titulaire du lot concerné, de commencer (en premier) l'exécution

des travaux lui incombant. L'ensemble des délais d'exécution propres à chaque lot s'inscrit dans une durée globale du marché fixée à 24 mois à compter de la date de notification.

La Maîtrise d'Oeuvre est assurée par M. Christophe GULIZZI, architecte D.P.L.G., agissant en tant que mandataire du groupement conjoint GULIZZI ARCHITECTE / LAMOUREUX-RICCIOTTI / PLB ENERGIE / ARTEC 64.

Au cours de la réalisation sont apparues quelques modifications mineures à apporter au projet afin de lui permettre de remplir ses fonctions de manière optimale. Cela concerne les trois lots suivants :

- le lot n°1 : gros œuvre (entreprise Travaux du Midi) : prestations supplémentaires pour l'incorporation dans la dalle béton de boîtes de réservation pour les enrouleurs des pistes d'escrime. Le montant global et forfaitaire actuel du marché est de 1 959 765,75€ HT.

L'augmentation ainsi fixée à 6 492,00€ HT (7 790.40 € TTC) réévalue le montant global et forfaitaire du marché de 0,33%, soit un nouveau total de 1 966 257,75€ HT (2 359 509,30 € TTC).

- le lot n°2 : menuiserie bois : mise en place d'un châssis fixe vitré dans le bureau destiné à l'association d'escrime. Le montant global et forfaitaire actuel du marché est de 134 613,32€ HT.

L'augmentation ainsi fixée à 1 042,00€ HT (1 250.40€ TTC) réévalue le montant global et forfaitaire du marché de 0,77%, soit un nouveau total de 135 655,32€ HT (162 786,38€ TTC).

- le lot n°3 : menuiserie aluminium / serrurerie (entreprise SAM) : mise en place de commandes électriques pour les châssis de désenfumage et modification des passerelles de liaison entre les deux bâtiments. Le montant global et forfaitaire actuel du marché est de 327 744,83€ HT.

Les modifications techniques prévues engendrent des diminutions de quantités sur les postes existants de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire d'une part, l'ajout de prix nouveaux d'autre part. L'ensemble des quantités et montants qui en résulte est détaillé dans le projet d'avenant joint en annexe L'augmentation est ainsi fixée à 9 860,00€ HT (11 832€ TTC). Le montant global et forfaitaire du marché est ainsi réévalué de 3%, soit un nouveau total de 337 604,83€ HT (405 125,80€ TTC).

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le projet d'avenant n°1 au marché P13.066, passé avec l'entreprise LES TRAVAUX DU MIDI et ayant pour objet la modification de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire par ajouts de prix nouveaux;

- **APPROUVER** le projet d'avenant n°1 au marché P13.067, passé avec l'entreprise MERLO SA et ayant pour objet la modification de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire par ajout de prix nouveau;

- **APPROUVER** le projet d'avenant n°1 au marché P13.068, passé avec l'entreprise SAM et ayant pour objet la modification des quantités de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire et ajouts de prix nouveaux;

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à signer le projet d'avenant n°1 au marché P13.066, passé avec l'entreprise LES TRAVAUX DU

MIDI et ayant pour objet la modification de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire par ajouts de prix nouveaux;

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à signer le projet d'avenant n°1 au marché P13.067, passé avec l'entreprise MERLO SA et ayant pour objet la modification de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire par ajout de prix nouveau;

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à signer le projet d'avenant n°1 au marché P13.068, passé avec l'entreprise SAM et ayant pour objet la modification des quantités de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire et ajouts de prix nouveaux.

DL.2014-419 - CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES ARTS MARTIAUX ET DE L'ESCRIME
- COMPLEXE SPORTIF DU VAL DE L'ARC - AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX -
P13.066, P13.067 ET P13.08 - APPROBATION DES PROJETS ET AUTORISATION DE
SIGNATURE DES AVENANTS.

-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 06/11/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)



Aix en Provence
LA VILLE

DGAS Etudes Juridiques, Marchés Publics
& Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES ARTS MARTIAUX ET DE L'ESCRIME - AIX EN PROVENCE

LOT N°1 : GROS OEUVRE

MARCHE N°P13-066 NOTIFIE LE 5 NOVEMBRE 2013
AVEC L'ENTREPRISE LES TRAVAUX DU MIDI

AVENANT N°1
PORTANT AUGMENTATION DU MONTANT GLOBAL ET FORFAITAIRE PAR AJOUTS DE PRIX
NOUVEAUX

ANNEXE :

- Annexe à la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire

I – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE INITIAL

1.1 – Identification du marché

Marché n°P13-066: Signé le 30 octobre 2013, enregistré le 31 octobre 2013 par la sous-préfecture d'Aix-en-Provence et notifié le 5 novembre 2013 à l'entreprise LES TRAVAUX DU MIDI.

Objet et forme du marché : construction d'une Maison des Arts martiaux et de l'Escrime au Val de l'Arc à Aix-en-Provence - Lot n°1 : Gros œuvre.

Durée du marché : Le délai d'exécution de l'ensemble des travaux est fixé à 12 mois à compter de la notification de l'ordre de service, soit jusqu'au 31 décembre 2014. Les délais d'exécution des travaux de l'ensemble des lots partent de la date fixée par l'ordre de service, prescrivant au titulaire du lot concerné, de commencer (en premier) l'exécution des travaux lui incombant. Les journées ouvrables sont définies du lundi au vendredi (hors jours fériés), de 7 heures à 19 heures. L'ensemble des délais d'exécution propres à chaque lot s'inscrit dans une durée globale du marché fixée à 24 mois à compter de la date de notification.

Montant du marché :

Marché à prix global et forfaitaire pour un montant de 1 959 765,75€ HT.

1.2 – Identification de la personne publique contractante et du titulaire :

Le marché ci-dessus mentionné a été conclu entre :

- Monsieur Maurice CHAZEAU, Adjoint délégué aux Marchés Publics agissant en qualité de Personne Responsable du Marché et en vertu de la délibération du Conseil Municipal N° 2013.577 du 17 octobre 2013;
- D'autre part, Monsieur S. MURONI, Directeur d'Activités de l'entreprise LES TRAVAUX DU MIDI, inscrite au registre du commerce et des sociétés de MARSEILLE (13), SIRET n°493 275 804 00034 et domiciliée 111 avenue de la Jarre - 13009 MARSEILLE.

1.3 - Désignation du Maître d'œuvre :

Groupement GULIZZI / LAMOUREUX-RICCIOTTI / PLB ENERGIE / ARTEC 64, mandataire SARL GULLIZZI ARCHITECTE.

II – OBJET DE L'AVENANT N°1

Dans le cadre de l'intégration des boîtiers au sol pour loger les enrouleurs des pistes d'escrime dans la salle d'armes, il est prévu les prestations supplémentaires suivantes :

- Fourniture de 28 réservations 500x500 : 728,00€ HT
- Implantation des réservations et contrôle après coulage : 1 500,00€ HT
- Pose réservoir y compris renfort armatures : 2 561,00€ HT
- Décoffrage réservations : 351,00€ HT
- Scellement des 28 boîtiers enrouleurs au *selftex*, non compris pose des boîtiers enrouleurs, et renforts degrés CF plancher : 1352,00€ HT

III- INCIDENCE FINANCIERE

Compte tenu des éléments détaillés précédemment, le montant des prestations mentionnées au chapitre II est fixé à 6 492,00€ HT (7 790,40€ TTC). Le nouveau montant total global et forfaitaire des prestations est ainsi porté à 1 966 257.75€ h.t. (2 359 509.30 € TTC), soit une augmentation de 0,33% du marché initial.

IV- PAIEMENT

Les sommes dues par la Ville d'Aix-en-Provence, en règlement des prestations effectuées dans le cadre du marché P13-066 désigné au chapitre I, seront versées au crédit du compte ouvert au nom de "LES TRAVAUX DU MIDI" auprès du CREDIT AGRICOLE CIB PARIS sis 9 Quai du Président Paul Doumer 92920 PARIS LA DEFENSE CEDEX - Code banque 31489 – Code guichet 00010 – N° de compte 00221807378 – Clé RIB 47 – IBAN FR 76 3148 9000 1000 2218 0737 847 – BIC BSUIFRPP.

V – AUTRES CLAUSES

Toutes les clauses du marché désigné au chapitre I demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

VI – SIGNATURES DES PARTIES

Pour l'entreprise LES TRAVAUX DU MIDI Nom et qualité du signataire Fait à Le (cachet de la société)	Pour la Ville d'Aix-en-Provence Signature du représentant du pouvoir adjudicateur habilité par la délibération en date du Fait à Aix-en-Provence, Le
--	---

Commun d'Aix en Provence
Place de l'Hotel de Ville
13100 AIX EN PROVENCE

Agence Marseille 3
111, avenue de la Jarre
F-13009 Marseille
Tél : 04 91 76 75 82
Fax : 04 91 76 76 00

M.A.M.E

D E V I S N° 4: Piste d'escrime, mise en place de boîtes de réservation enrouleur

AFFAIRE	DATE		Réf./	
MAISON DES ARTS MARTIAUX ET DE L'ESCRIME	14/05/2014		RS/CA/04/14	
Désignation	U	Qté	Prix Unitaire	TOTAL €
Fourniture des 28 réservations 500*500	ens	1	728,00	728,00
Implantation réservations et contrôl après coulage	ens	1	1500,00	1 500,00
Pose réservations y comprise renfort armatures	ens	1	2561,00	2 561,00
Décoffrage reservations	ens	1	351,00	351,00
Scellement des 28 boîtiers enrouleurs au seltex non compris pose des boîtiers enrouleurs et renfort degrés CF plancher	ens	1	1352,00	1 352,00
Total Euros hors taxes				6 492,00
TVA au taux de 20%				1 298,40
Total Euros TTC				7 790,40

Prix valeur marché

Délai d'exécution : 7 jours à réception de l'avenant

Délai de validité : 15 jours

Conditions générales de vente (en application de la loi n°92 - 31/12/92)

Paiement : selon conditions du marché

SOCIETE LES TRAVAUX DU MIDI
Le Chef de Service

R. SARTORELLI

VALIDE en Réunion.

LES TRAVAUX DU MIDI
Adresse postale - BP 274
F-13276 Marseille Cedex 9
Tél : +33 04 91 76 76 76
Fax : +33 04 91 76 75 75
www.vinci-construction.fr

SAS au capital de 2 943 792 euros
RCS Marseille B 493 275 804 - TVA Intracommunautaire FR 80 493 275 804





Aix en Provence
LA VILLE

DGAS Etudes Juridiques, Marchés Publics
& Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES ARTS MARTIAUX ET DE L'ESCRIME - AIX EN PROVENCE

LOT N°2 : MENUISERIES BOIS

MARCHE N°P13-067 NOTIFIE LE 6 NOVEMBRE 2013
A L'ENTREPRISE MERLO S.A.

AVENANT N°1
PORTANT AUGMENTATION DU MONTANT GLOBAL ET FORFAITAIRE PAR AJOUT DE PRIX
NOUVEAU

ANNEXE :

- Annexe à la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire

I – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE INITIAL

1.1 – Identification du marché

Marché n°13-067: Signé le 30 octobre 2013, enregistré le 31 octobre 2013 par la sous-préfecture d'Aix-en-Provence et notifié le 6 novembre 2013 à l'entreprise MENUISERIE MERLO.

Objet et forme du marché : construction d'une Maison des Arts martiaux et de l'Escrime au Val de l'Arc à Aix-en-Provence - Lot n°2 : Menuiseries bois.

Durée du marché : Le délai d'exécution de l'ensemble des travaux est fixé à 12 mois à compter de la notification de l'ordre de service, soit jusqu'au 31 décembre 2014. Les délais d'exécution des travaux de l'ensemble des lots partent de la date fixée par l'ordre de service, prescrivant au titulaire du lot concerné, de commencer (en premier) l'exécution des travaux lui incombant. Les journées ouvrables sont définies du lundi au vendredi (hors jours fériés), de 7 heures à 19 heures. L'ensemble des délais d'exécution propres à chaque lot s'inscrit dans une durée globale du marché fixée à 24 mois à compter de la date de notification.

Montant du marché :

Marché à prix global et forfaitaire pour un montant de 134 613,32€ HT.

1.2 – Identification de la personne publique contractante et du titulaire :

Le marché ci-dessus mentionné a été conclu entre :

- Monsieur Maurice CHAZEAU, Adjoint délégué aux Marchés Publics agissant en qualité de Personne Responsable du Marché et en vertu de la délibération du Conseil Municipal N° 2013.577 du 17 octobre 2013;
- D'autre part, Monsieur M. MERLO, Gérant de l'entreprise MENUISERIE MERLO, inscrite au registre du commerce et des sociétés d'AIX-EN-PROVENCE (13), SIRET n°321 127 029 00015 et domiciliée 280 chemin du Moulin de Fort - 13120 GARDANNE.

1.3 - Désignation du Maître d'œuvre :

Groupement GULIZZI / LAMOUREUX-RICCIOTTI / PLB ENERGIE / ARTEC 64, mandataire SARL GULLIZZI ARCHITECTE.

II – OBJET DE L'AVENANT N°1

Fourniture et pose d'un châssis fixe vitré PF 1/2h attenant à la porte prévue au marché du bureau association escrime.

III– INCIDENCE FINANCIERE

Compte tenu éléments détaillés précédemment, le montant des prestations mentionnées au chapitre II est fixé à 1 042,00€ HT (1 250,40€ TTC). Le montant total des prestations tenant compte desdits ajouts est porté à 135 655.32€ h.t. (162 786.38€ TTC), soit une augmentation de 0,77% du marché initial.

IV– PAIEMENT

Les sommes dues par la Ville d'Aix-en-Provence, en règlement des prestations effectuées dans le cadre du marché P13-067 désigné au chapitre I, seront versées au crédit du compte ouvert au nom de "MENUISERIE MERLO" auprès du CIC LYONNAISE DE BANQUE, domicilié à GARDANNE - Code banque 10096 – Code guichet 18156 – N° de compte 00055307501 – Clé RIB 74 – IBAN FR 76 1009 6181 5600 0553 0750 174 – BIC CMCFRPP.

V – AUTRES CLAUSES

Toutes les clauses du marché désigné au chapitre I demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

VI – SIGNATURES DES PARTIES

Pour l'entreprise MENUISERIE MERLO S.A. Nom et qualité du signataire Fait à Le (cachet de la société)	Pour la Ville d'Aix-en-Provence Signature du représentant du pouvoir adjudicateur habilité par la délibération en date du Fait à Aix-en-Provence, Le
--	---

MERLO SARL

Menuiserie - Agencement - Decoration

Maison Fondée en 1893

OFFRE N° 2014.07.071

Réf. FR.CG.2014.07.071

Affaire : Maison des Arts Martiaux et de l'Escrime
Bureau escrime -
Annexe à la DPGF du Marché N° P13-067
Lot N° 2. Menuiseries Bois

DAST de la Ville d'Aix en Provence
Direction des Travaux Spéciaux
Département Constructions Neuves
Monsieur Laurent PACARD
12, rue Pierre et Marie CURIE
13616 Aix-en-Provence

Gardanne, le 7 juillet 2014

DESIGNATION	U	Qté.	PU. HT	PT. HT
- Châssis fixe vitré PF 1/2 H attenant à la porte du Bureau Association Escrime. Fourniture d'un châssis attenant au bloc porte prévu au marché, en bois exotique PF 1/2H à recouvrement pour cloison de 98 mm, mise en place par le lot cloison, finition à peindre. Pose du vitrage en fin de chantier attention, déclassement de la porte en PF 1/2 H	U	1	1 042,00 €	1 042,00 €
TOTAL ENSEMBLE HORS TAXES				1 042,00 €
TVA 20 %				208,40 €
TOTAL ENSEMBLE TTC				1 250,40 €

Bon pour accord Exécution.
Date et signature.



Aix en Provence

LA VILLE

DGAS Etudes Juridiques, Marchés Publics
& Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES ARTS MARTIAUX ET DE L'ESCRIME - AIX EN PROVENCE

LOT N°3 : MENUISERIE ALUMINIUM - SERRURERIE

MARCHE N°P13-068 NOTIFIE LE 5 NOVEMBRE 2013
A L'ENTREPRISE SAM

AVENANT N°1
PORTANT MODIFICATION DES QUANTITES DE LA DECOMPOSITION DU MONTANT GLOBAL ET
FORFAITAIRE ET AJOUTS DE PRIX NOUVEAUX

ANNEXE :

- Annexe à la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire

I – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE INITIAL

1.1 – Identification du marché

Marché n°P13-068: Signé le 30 octobre 2013, enregistré le 31 octobre 2013 par la sous-préfecture d'Aix-en-Provence et notifié le 5 novembre 2013 à l'entreprise SAM.

Objet et forme du marché : construction d'une Maison des Arts martiaux et de l'Escrime au Val de l'Arc à Aix-en-Provence - Lot n°3 : Menuiserie aluminium - Serrurerie.

Durée du marché : Le délai d'exécution de l'ensemble des travaux est fixé à 12 mois à compter de la notification de l'ordre de service, soit jusqu'au 31 décembre 2014. Les délais d'exécution des travaux de l'ensemble des lots partent de la date fixée par l'ordre de service, prescrivant au titulaire du lot concerné, de commencer (en premier) l'exécution des travaux lui incombant. Les journées ouvrables sont définies du lundi au vendredi (hors jours fériés), de 7 heures à 19 heures. L'ensemble des délais d'exécution propres à chaque lot s'inscrit dans une durée globale du marché fixée à 24 mois à compter de la date de notification.

Montant du marché :

Marché à prix global et forfaitaire pour un montant de 327 744,83 € HT.

1.2 – Identification de la personne publique contractante et du titulaire :

Le marché ci-dessus mentionné a été conclu entre :

- Monsieur Maurice CHAZEAU, Adjoint délégué aux Marchés Publics agissant en qualité de Personne Responsable du Marché et en vertu de la délibération du Conseil Municipal N° 2013.577 du 17 octobre 2013;
- D'autre part, Monsieur P. CAMBON, Gérant de l'entreprise SOCIETE D'ACTIVITES METALLIERE (SAM), inscrite au registre du commerce et des sociétés de SALON DE PROVENCE (13), SIRET n°331 258 087 00021 et domiciliée 2, rue Copernic, Z.I. le tube - 13800 ISTRES.

1.3 - Désignation du Maître d'oeuvre :

Groupement GULIZZI / LAMOUREUX-RICCIOTTI / PLB ENERGIE / ARTEC 64, mandataire SARL GULLIZZI ARCHITECTE.

II – OBJET DE L'AVENANT N°1

Dans le cadre de l'exécution du marché sont ajoutés, en vue de la mise en place de commandes électriques pour les châssis de désenfumage dans le dojo et une modification des passerelles de liaison entre les deux bâtiments, les éléments suivants :

- Fourniture et pose d'un ensemble fixe en aluminium plein 2.04 - 2.84 x 4.29 ml : montant 6 256,00€ HT
- Fourniture et pose d'un ensemble fixe en aluminium plein 2.29 - 2.91 x 4.73 ml : montant 6 441,00€ HT
- Fourniture et pose d'un ensemble fixe en aluminium plein 1.78 - 2.22 x 4.20 ml : montant 5 877,00€ HT
- Fourniture et pose de quatre châssis de désenfumage - Ouverture et fermeture électriques : 17 696,00€ HT
- Fourniture et pose des alimentations électriques : 2 992,00€ HT

Les prestations susmentionnées entraînent une moins value des postes suivants de la Décomposition Globale et Forfaitaire (DPGF) prévue au marché initial :

- Fourniture et pose d'un ensemble fixe en aluminium vitré 2.04 - 2.84 x 4.29 ml : montant -7 428,00€ HT
- Fourniture et pose d'un ensemble fixe en aluminium vitré 2.29 - 2.91 x 4.73 ml : montant -8 150,00€ HT
- Fourniture et pose d'un ensemble fixe en aluminium vitré 1.78 - 2.22 x 4.20 ml : montant -6 188,00€ HT
- Fourniture et pose de quatre châssis de désenfumage - Ouverture et fermeture en tirez/lâchez : -7 636,00€ HT

Le détail des postes est précisé dans l'annexe à la DPGF, jointe en annexe du présent avenant.

III- INCIDENCE FINANCIERE

Compte tenu des plus et moins values détaillées précédemment, le montant des prestations mentionnées au chapitre II est fixé à 9 860,00€ HT (11 832,00€ TTC). Le nouveau montant total global et forfaitaire des prestations est ainsi porté à 337 604.83€ HT (405 125.80€ TTC), soit une augmentation de 3% du marché initial.

IV- PAIEMENT

Les sommes dues par la Ville d'Aix-en-Provence, en règlement des prestations effectuées dans le cadre du marché P13-067 désigné au chapitre I, seront versées au crédit du compte ouvert au nom de "SAM STE D'ACTIVITE METALLIERE" auprès de la CAISSE D'EPARGNE PROVENCE-ALPES-CORSE, domiciliée à MARSEILLE - Code banque 11315 – Code guichet 00001 – N° de compte 08003257004 – Clé RIB 53 – IBAN FR 76 1131 5000 0108 0032 5700 453 – BIC CEPAFRPP131.

V – AUTRES CLAUSES

Toutes les clauses du marché désigné au chapitre I demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

VI – SIGNATURES DES PARTIES

Pour l'entreprise SAM Nom et qualité du signataire Fait à Le (cachet de la société)	Pour la Ville d'Aix-en-Provence Signature du représentant du pouvoir adjudicateur habilité par la délibération en date du Fait à Aix-en-Provence, Le
--	---



ALU • PVC
FENÊTRES
PORTAILS
PORTES
STORES
VOLETS

Alu & PVC



Date : 30/07/2014

Offre n° : ACH 2014 1682

Vos ref : DOJO Aix en Provence - Modification des passerelles + DF électrique

VILLE D'AIX EN PROVENCE

Direction des Marchés Publics

Hôtel de Ville - CS 30 715

13616 AIX EN PROVENCE cedex 1

Lot n° 03 Menuiserie aluminium

Maître d'oeuvre : Christophe Gulizzi Architecte

Bordereau de prix

Annexe à la DPGF du marché n° P13-068

Repère	Description	Unité	Qté	Unitaire HT	Total HT
3.4	ENSEMBLES ALUMINIUM EXTERIEURS				
3.4.1	ENS. CHASSIS FIXES HORIZONTALS (PRIX MARCHÉ)				
3.4.1 1	Ensemble fixe en aluminium vitré de 2.04-2.84 x 4.29 ml - MV EXT 09 Localisation : -Couverture de la passerelle 3 du jardin intérieur au niveau rez-de-chaussée.	U	-1.00	7 428.00	-7 428.00
3.4.1 2	Ensemble fixe en aluminium vitré de 2.29-2.91 x 4.73 ml - MV EXT 12 Localisation : -Couverture de la passerelle 1 au dessus du jardin intérieur au niveau R+1.	U	-1.00	8 150.00	-8 150.00
3.4.1 3	Ensemble en aluminium fixe vitré de 1.78-2.22 x 4.20 ml - MV EXT 15 Localisation : -Couverture de la passerelle 2 au dessus du jardin intérieur au niveau R+1.	U	-1.00	6 188.00	-6 188.00
3.4	ENSEMBLES ALUMINIUM EXTERIEURS				
3.4.1	ENS. CHASSIS FIXES HORIZONTALS				
3.4.1 1	Ensemble fixe en aluminium plein de 2.04-2.84 x 4.29 ml - MV EXT 09, comprenant panneau Thermotop RAL 7016 de 55 mm d'épaisseur posé sur 2 fers de charpente type HEA120, reprenant 2 appuis fixes et 2 appuis glissants, contreventements dans l'épaisseur des HEA en L50x50x5, pannes en IPE80, tôleries de finition pour recevoir un plafond bois (hors lot). Localisation : -Couverture de la passerelle 3 du jardin intérieur au niveau rez-de-chaussée.	U	1.00	6 256.00	6 256.00

Page 1 sur 2

Repère	Description	Unité	Qté	Unitaire HT	Total HT
3.4.1 2	Ensemble fixe en aluminium plein de 2.29-2.91 x 4.73 ml - MV EXT 12, comprenant panneau Thermotop RAL 7016 de 55 mm d'épaisseur posé sur 2 fers de charpente type HEA120, reprenant 2 appuis fixes et 2 appuis glissants, contreventements dans l'épaisseur des HEA en L50x50x5, pannes en IPE80, tôleries de finition pour recevoir un plafond bois (hors lot). Localisation : -Couverture de la passerelle 1 du jardin intérieur au niveau rez-de-chaussée.	U	1.00	6 441.00	6 441.00
3.4.1 3	Ensemble fixe en aluminium plein de 1.78-2.22 x 4.20 ml - MV EXT 15, comprenant panneau Thermotop RAL 7016 de 55 mm d'épaisseur posé sur 2 fers de charpente type HEA120, reprenant 2 appuis fixes et 2 appuis glissants, contreventements dans l'épaisseur des HEA en L50x50x5, pannes en IPE80, tôleries de finition pour recevoir un plafond bois (hors lot). Localisation : -Couverture de la passerelle 2 du jardin intérieur au niveau rez-de-chaussée.	U	1.00	5 877.00	5 877.00
3.4.3	CHASSIS DE DÉSENFUMAGE				
3.4.3 1	Moins-value pour 4 châssis de désenfumage prévu au marché de base en tirez-lacher.		-1.00	7 636.00	-7 636.00
	Fourniture et pose de 4 châssis de désenfumage. Ouverture et fermeture électrique - Coffret SADAP de centralisation des 4 châssis positionné dans local technique (distance maxi 80ml entre châssis et coffret SADAP). Déclenchement par boîtier rouge. Position à définir.	U	1.00	17 696.00	17 696.00
	Fourniture et pose des alimentations électriques nécessaires pour la commande des ouvrants de désenfumage du Dojo, comprenant protection par différentiel dans l'armoire la plus proche, l'alimentation du coffret SADAP et l'alimentation depuis les ouvrants jusqu'au coffret SADAP. <i>Position du coffret SADAP dans la même pièce que les ouvrants de désenfumage à définir.</i>	U	1.00	2 992.00	2 992.00
				Total HT € :	9 860.00
				TVA 20% € :	1 972.00
				Total TTC € :	11 832.00

SOCIETE SAM
 ZI le Tubé - 2 Rue Copernic
 13800 ISTRES
 Tél : 04 42 55 29 48
 Fax : 04 42 55 37 64
 siret : 331 258 087 00021 NAF 2512Z

Conditions de règlement : 45 jours, loi LME.

Validité de l'offre : 2 mois.